

Le retrait des États-Unis de l'UNESCO à l'époque où on y débattait du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et où on y tenait un discours très fort sur la préservation des cultures nationales, démontrait déjà une méfiance profonde des Américains envers les discours qui placent les entités collectives au-dessus des droits individuels, qui «protègent» les collectivités au détriment du libre choix que peuvent exercer les consommateurs sur le marché. Plusieurs autres États, par ailleurs, n'épousent pas les craintes du Canada à l'égard de la présence des produits culturels sur leur territoire. En effet, tous les États ne partagent pas l'imminence d'une perte d'identité liée à une ouverture des marchés des produits culturels. Enfin, le discours sur la culture comme facteur d'identité mène invariablement à un questionnement sur la nationalité des contenus culturels, lequel débouche plus souvent qu'autrement sur des débats inextricables. En effet, les produits culturels ne sont pas toujours identifiables aux pays d'où ils émanent, à moins de limiter la culture au folklore et au patrimoine. Sans nier qu'une bonne part de la production culturelle dans un pays puisse avoir des connotations nationales, force est d'admettre que plusieurs produits culturels peuvent ne pas en avoir du tout. Parce que la nationalité des produits culturels n'est pas toujours évidente, il y a lieu de remettre en cause le discours qui veut que ces produits participent de façon évidente et sans nuance à un processus identitaire qui «cimente» les liens entre les citoyens ressortissants d'un même pays. C'est pourtant ce discours qui est encore servi pour légitimer l'intervention de l'État à l'égard des produits culturels²⁰.

Il ne s'agit pas de nier que certains produits culturels puissent jouer un rôle dans un tel processus identitaire national, mais il est aussi clair que ce seul rôle ne permet pas de rendre compte de toute l'importance que revêt la production culturelle dans nos sociétés. Si on devait limiter l'importance de ces biens à leurs seules caractéristiques nationales, au sens d'un contenu qui serait sans équivoque «national», on laisserait de côté tous ces autres biens qui ne sont pas immédiatement identifiables à une nationalité (livre d'initiation à l'informatique, conte pour enfants, film documentaire sur un sujet d'ordre général, etc.). Le fait est donc que le discours usuel sur l'apport identitaire des biens culturels est nettement insuffisant et ne couvre qu'une partie de leur importance pour les individus comme pour le développement

²⁰ Pour une critique acerbe de cette approche, voir Mary Ellen Davis, « Il faut en finir avec le